

15ème législature

Question N° : 6169	De M. Sébastien Nadot (La République en Marche - Haute-Garonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Europe et affaires étrangères		Ministère attributaire > Europe et affaires étrangères
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > Situation humanitaire dans la bande de Gaza	Analyse > Situation humanitaire dans la bande de Gaza.
Question publiée au JO le : 06/03/2018 Réponse publiée au JO le : 22/10/2019 page : 9424		

Texte de la question

M. Sébastien Nadot attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation humanitaire particulièrement grave et préoccupante dans la bande de Gaza et qui ne cesse de se détériorer. Selon un rapport des Nations unies publié en juillet 2017, la bande de Gaza sera invivable d'ici 2020 si des mesures immédiates ne sont pas prises. Environ 80 % des Gazaouis dépendent aujourd'hui de l'aide humanitaire, 96 % de l'eau n'est pas potable et l'accès à l'électricité est limité à seulement quelques heures par jour. Cinquante ans après le début de l'occupation israélienne, dix après le début du blocus et trois ans depuis la dernière guerre, la situation humanitaire dans la bande de Gaza reste dramatiquement critique. Les besoins humanitaires de la population doivent demeurer la priorité, et cela indépendamment du processus de réconciliation nationale actuellement en cours mais dont le succès est encore incertain. Face à l'urgence humanitaire de la situation dans la bande de Gaza, il lui demande comment la France, pays profondément attaché au respect des droits humains et du droit international humanitaire, entend agir, dans le cadre de ses négociations bilatérales et multilatérales, pour aider les populations affectées par cette situation, faire cesser les exactions et faire en sorte que le blocus soit levé au plus vite.

Texte de la réponse

La France est fortement préoccupée par la dégradation de la situation humanitaire dans la bande de Gaza et par l'absence de perspectives pour résoudre cette situation. Elle s'est exprimée avec clarté à ce sujet. La France est pleinement engagée pour contribuer à la réponse à la crise humanitaire et améliorer les conditions de vie de la population à Gaza. En 2018, une aide exceptionnelle de 416 000 euros a été débloquée pour répondre à l'urgence médicale, au bénéfice de l'hôpital militaire jordanien et de deux ONG y intervenant (Médecins du Monde et Humanité et Inclusion). En 2019, l'aide française au secteur de la santé atteint 950 000 euros. Elle se matérialise également par des projets de développement mis en œuvre chaque année par l'Agence française de développement, notamment dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement et du développement urbain. Il n'en demeure pas moins impératif de progresser vers une solution durable pour Gaza, qui repose notamment sur la levée du blocus israélien, la prise en compte des préoccupations sécuritaires d'Israël et la restauration d'un horizon politique. Cela doit notamment passer par une réconciliation inter-palestinienne – que la France appelle de ses vœux de longue date – qui doit permettre à l'Autorité palestinienne d'exercer pleinement ses prérogatives dans la bande de Gaza. La question de Gaza ne peut être séparée de celle du règlement du conflit israélo-palestinien, qui doit être fondé sur la solution des deux Etats. C'est dans cet esprit que la France reste pleinement engagée pour contribuer à une solution pacifique du conflit israélo-palestinien. Elle travaille sur le terrain et politiquement à la sauvegarde du processus politique et de la solution des deux Etats en dialoguant avec toutes les parties.

